Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260605-DELIB_2026_74-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
29 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 5 juin à 18h00
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Mickaël POITOU a donné procuration à Céline HOUBERDON
- Patrick DURVICQ a donné procuration à Pascal PRIGENT
- Flavie MORVAN a donné procuration à Gilles MORVAN
- Maxime FASTREZ-PIRIOU a donné procuration à Gourhant LE GAC

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-74

Objet :

AFFAIRES GENERALES

Remplacement d'un membre démissionnaire au sein du conseil d'administration du CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15, et plus particulièrement l'article R.123-9 ;
Vu la délibération n° 2026-19 du 31 mars 2026 portant élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS ;
Vu la démission de Mme Céline Houberdon, représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS, reçue le 29/05/2026 ;
Considérant qu'en application de l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, le siège vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'intéressée ;
Considérant que Mme Marianne Sicard, première candidate non élue de la liste de Karine Pichon, est appelée à remplacer Mme Céline Houberdon pour la durée du mandat restant à courir ;
Le Conseil municipal, prend acte et approuve à l'unanimité

- de la démission de Mme Céline Houberdon de ses fonctions de membre du conseil d'administration du CCAS ;
- du remplacement de celle-ci par Mme Marianne Sicard, première candidate non élue de la même liste, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;
- de la nouvelle composition du conseil d'administration du CCAS.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 5 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS 29590